African Energy Commission
Commission Africaine de l'Energie

Ministère de L'Energie
et de l'Hydraulique

République
du Congo

COMMISSION AFRICAINE
DE L'ÉNERGIE (AFREC)

DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION ENERGÉTIQUE NATIONAL (SIEN) ET PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

RAPPORT DE DIAGNOSTIC
ET PLAN D'ACTION OCTOBRE 2022

Préparé pour le Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique de la République du Congo

DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION ENERGÉTIQUE NATIONAL (SIEN) ET PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

RAPPORT DE DIAGNOSTIC
ET PLAN D'ACTION

AFRICAN UNION
AFREC ENERGY
African Energy Commission
Commission Africaine de l'Energie

AVANT-PROPOS

La politique du secteur de l'énergie électrique définit les objectifs ainsi que les stratégies et les actions à mener. Cette politique vise la mise en œuvre des orientations contenues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le développement des infrastructures énergétiques constitue un élément clé de la réduction de la pauvreté et contribue de manière significative à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Pour atteindre ces objectifs, le Congo dispose d'un outil d'information important devant renforcer les capacités des Ministères en charge de l'énergie par le développement et la gestion du Système d'information Energétique (SIE) et assurer la planification des infrastructures énergétiques.

En effet, le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique en partenariat avec l'Union Européenne (Facilité ACP-UE pour l'Energie), la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et le Bureau d'études belge ECONOTEC, avait lancé en juin 2012, le projet du Système d'Information Energétique du Congo dit SIE-Congo. Le SIE-Congo est un véritable outil d'aide à la décision qui permet l'élaboration et le suivi d'une politique énergétique structurée et cohérente.

A travers ce projet, le Congo dispose d'une base de données d'informations techniques et socio-économiques du secteur de l'énergie, qui permet aux ministères en charge des questions énergétiques de répondre à plusieurs attentes liées à la politique énergétique nationale.

Au-delà des objectifs des SIE, le SIE- Congo a connu des difficultés pour sa pérennisation et sa visibilité à l'échelle nationale.

Ainsi, pour sa pérennisation, le SIE-Congo a été sélectionné par l'AFREC pour bénéficier d'un accompagnement pour le renforcement des capacités et le développement du système national d'information. Pour ce faire, un diagnostic a été fait depuis son lancement à ce jour. Sur cette base un plan d'actions a été élaboré.

De ce diagnostic il a été identifié les forces, faiblesses, opportunités et menaces du SIE-Congo.

L'efficacité d'un Système d'Information Energétique dépend de la qualité des données énergétiques et ces données doivent être collectées. Les fournisseurs des données sont limités, car les données disponibles ne sont pas fiables et suffisantes par le manque d'enquête récente sur la chaine de valeur de certains produits de la production à la consommation finale et sur l'usage de ces produits dans les différents secteurs d'activités.

Comptant sur ce rapport de diagnostic qui présente la situation réelle et envisage les solutions pour la pérennisation du SIE-Congo, une invite est faite aux différentes parties prenantes pour une prise de conscience de l'importance de l'outil et de s'investir pour permettre au SIE-Congo de répondre aux exigences de l'AFREC, qui a un mandat de l'Union Africaine sur la diffusion des statistiques énergétiques de qualité.

Tous les acteurs du secteur de l'énergie devraient alors collaborer efficacement à son développement, en contribuant financièrement à l'exécution de ses activités pour assurer sa pérennité.

M. Honoré SAYI
Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique de la République du Congo

DÉCLARATION DU COMMISSAIRE

L' Afrique, par l'intermédiaire de l'Union africaine, intensifie ses efforts pour atteindre l'accès universel à une électricité fiable et abordable ainsi qu'à élaborer les contours de sa stratégie vers une énergie plus propre et plus verte, comme le prévoient l'Agenda 2063 de l'Afrique et le 7e objectif de développement durable des Nations unies. Cette ambition se concrétise par notre engagement à améliorer les systèmes de données énergétiques de l'Afrique et à réduire le déficit de compétences dans le domaine des statistiques énergétiques afin d'améliorer la qualité et l'accessibilité des données énergétiques à travers le continent, de sorte que des données de qualité et fiables constituent l'épine dorsale du développement et de la transformation du secteur énergétique africain.

En tant que Commission, nous sommes fermement convaincus que les stratégies et les politiques fondées sur les données permettent de comprendre clairement les utilisations de l'énergie sur notre continent, de promouvoir l'efficacité des systèmes énergétiques, d'offrir des possibilités d'amélioration du rendement et de l'utilisation, de lutter contre le changement climatique et d'identifier des mesures rentables avec la capacité de modéliser l'avenir.

C'est pourquoi la Commission Africaine de l'Energie (AFREC), en collaboration avec les États membres de l'Union africaine (UA), s'efforce d'harmoniser les données sur l'énergie au niveau du continent afin de garantir à l'Afrique un environnement propice pour le développement des données énergétiques africaines. Au niveau continental, l'AFREC a développé une plateforme de données sur l'énergie - le Système d'Information Energétique Africain (SIEA), qui est composé des données brutes collectées par les Etats membres et illustre la performance énergétique réelle des pays africains. La mise en place du SIEA a conduit à la décision de mettre en place et/ou d'améliorer les Systèmes d'Information Energétique Nationaux (SIEN) des États membres afin de garantir l'interface entre les informations du SIEA et du SIEN, de permettre aux pays d'accéder aux données des autres pays membres et d'améliorer un programme complet de renforcement des capacités techniques.

Le SIEA et le SIEN fourniront des statistiques énergétiques complètes et actualisées qui amélioreront la diffusion des données et alimenteront les débats, tout en améliorant la capacité des pays à produire des statistiques énergétiques grâce à un soutien technique. La position commune de l'Afrique sur l'accès à l'énergie et la transition juste soutient également que la transition énergétique ne peut se limiter à la décarbonisation. Mais surtout, elle doit être un catalyseur pour combler le fossé de l'accès à l'énergie et encourager les utilisations productives, créant ainsi de nouveaux pôles industriels compétitifs.

Ainsi, ce rapport est un véritable reflet de nos actions à venir, afin de garantir que la collecte de données sur l'énergie traitée au niveau des États membres se fasse de manière efficace et collaborative, pour aider l'Afrique à améliorer la modélisation des données, à développer des projets énergétiques ayant un impact, à mobiliser des ressources pour l'investissement dans des projets énergétiques ainsi qu'à surveiller la manière dont les pays relèvent les défis du changement climatique. J'espère que ce rapport aidera les pays africains à prendre des mesures décisives pour construire leur SIEN, comme il est conseillé dans ce rapport, dans l'intérêt de la transformation du secteur et du progrès économique de nos populations.

S.E. Dr Amani Abou-Zeid
Commissaire aux Infrastructures et à l'Energie
Commission de l'Union africaine.

Sommaire

AVANT-PROPOS P.4

DÉCLARATION DU COMMISSAIRE p.5

INTRODUCTION p.7

Principales réalisations p.8

Principaux résultats et perspectives p.8

RAPPORT DE DIAGNOSTIC ET PLAN D'ACTION DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO p.9

1. Résultats du diagnostic p.10

2. Recommandations p.12

3. Actions prioritaires p.13

4. Plan d'action quinquennal pour le renforcement des statistiques énergétiques p.14

AFRICAN UNION

AFREC ENERGY

African Energy Commission
Commission Africaine de l'Energie

INTRODUCTION

La Commission africaine de l'énergie (AFREC) a lancé le programme **«Amélioration du Système d'Information Energétique National et renforcement des capacités»** afin d'évaluer et d'homogénéiser les Systèmes d'Information Energétique Nationaux (SIEN) des États membres de l'Union africaine (UA) dans le but d'améliorer la qualité du contenu fourni au Système d'information énergétique Africain (SIEA), d'adhérer à la collecte et à la communication des données sur l'énergie conformément aux normes internationales et de s'adapter aux besoins en données des États membres.

Dans ce contexte, l'AFREC a signé un contrat de consultance avec le consultant (Innovation Energie Développement (IED)) le 13 décembre 2021, afin d'aider onze (11) pays membres de l'UA à établir et/ou améliorer le Système d'Information Energétique Nationaux (SIEN) avec pour objectif principal d'**améliorer la qualité des données collectées** au niveau national et régional (notamment à travers le SIEA coordonné par l'AFREC) ; d'**étendre la couverture du SIEN** pour inclure plus d'indicateurs énergétiques ; et d'**améliorer la capacité des Etats membres à gérer et utiliser les données comme outil de prise de décision pour les politiques publiques**, les investissements et les stratégies dans le secteur énergétique.

Les trois objectifs spécifiques du projet sont les suivants :

- **Renforcer les capacités et améliorer les systèmes** utilisés pour collecter, compiler, valider et diffuser les statistiques énergétiques ;
- **Renforcer l'adoption de la méthodologie et des questionnaires de l'AFREC** conformément aux bonnes pratiques et aux normes internationales RISE ;
- **Harmoniser et rationaliser les statistiques sur l'énergie dans les États membres**, afin de permettre la mise à jour régulière du SIEA et la comparabilité dans la région.

Le projet SIEN & Renforcement des capacités est actuellement au stade pilote, avec un déploiement ciblé dans onze États membres de l'UA. L'AFREC envisage d'étendre le projet à d'autres pays afin de renforcer la capacité statistique dans tous les États membres de l'UA. Ainsi, un objectif secondaire de ce projet est de fournir un retour d'information complet concernant la structure et les activités du projet en vue de contribuer à l'évaluation du projet pilote et à tout ajustement futur de la structure du programme. La deuxième phase de ce projet est déjà planifiée par l'AFREC pour 2023, ciblant des États membres supplémentaires.

La sélection des pays participant à la première phase du projet s'est basée à partir de l'expression de l'intérêt de ces pays pour le soutien offert par l'AFREC. Les pays participants représentent différentes régions et caractéristiques du secteur de l'énergie africaines, ainsi que des niveaux de maturité et d'avancement des statistiques énergétiques ou du développement des SIEN variés. Les 10 pays sont :

1. Algérie
2. Botswana
3. Burkina Faso
4. Congo
5. Gabon
6. Kenya
7. Nigeria
8. Lesotho
9. Namibie
10. Zimbabwe

Principales réalisations

Le projet s'est déroulé sur 12 mois, de janvier à décembre 2022. Sur la base des entretiens avec les parties prenantes et de l'analyse continue des données et de la documentation partagée par les points focaux nationaux, les principales réalisations du projet sont :

- **Rapport de diagnostic** pour chaque pays, qui fournit une vue d'ensemble sur le statut, les systèmes et les ressources existantes pour les statistiques énergétiques, ainsi que les principaux défis ou lacunes à combler pour améliorer les statistiques énergétiques nationales et s'aligner sur les normes des Recommandations internationales pour les statistiques énergétiques (RISE). Le rapport de diagnostic contient un plan d'action.
- **Plan d'action** pour chaque pays, qui définit la feuille de route sur cinq ans pour améliorer ou établir un SIEN. Il identifie et chiffre les ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie.
- **Des sessions de formation** conçues pour combler les lacunes spécifiques des points focaux nationaux sur les thèmes communs identifiés lors de la phase de diagnostic. Les formations en ligne ont eu lieu en anglais et en français et ont formé 32 experts des pays participant au programme. Les vidéos sont accessibles sur demande.
- **Atelier de validation technique** organisé à Addis-Abeba, en Éthiopie, en septembre 2022, réunissant les représentants de chaque pays participant, pour la validation technique et la révision par les pairs des diagnostics et plans d'action. Cet atelier a également permis de consolider une communauté de pratique.
- **Une réunion ministérielle**, prévue pour le début de l'année 2023, dans le but de discuter de la mise en œuvre des plans d'action et de mettre en évidence les lacunes et les insuffisances qui doivent être comblées, y compris le financement, et de discuter du soutien envisageable par l'AFREC et les autres organisations internationales.

Principaux résultats et perspectives

Le diagnostic a révélé plusieurs défis communs auxquels sont confrontés, à des degrés divers, la majorité des pays ciblés :

- Les points focaux ont du mal à obtenir suffisamment de données pour la biomasse et les utilisations finales de l'énergie (en particulier pour les produits pétroliers)
- Les statistiques sur l'efficacité énergétique sont souvent pauvres, voire inexistantes.
- Il y a un manque de ressources financières, matérielles et humaines.
- Peu de mesures sont en place pour pérenniser les équipes SIE.
- Il y a un besoin de sensibiliser les parties prenantes et de clarifier la gouvernance des données pour rendre plus efficace la collaboration avec les institutions partenaires.
- Il y a des lacunes du matériel et des systèmes informatiques.
- La diffusion limitée des statistiques sur l'énergie est principalement due à des compétences limitées de l'analyse des données, au manque de ressources et à l'absence de demande claire d'analyse de la part des décideurs.

À la lumière de ces résultats, les recommandations et les plans d'action des 10 pays participants ont été rassemblés dans un «Rapport de diagnostic et plan d'action». Le rapport complet contenant des données sensibles, le présent rapport, destiné à être diffusé publiquement, résume le diagnostic et le plan d'action de chaque pays afin de servir de prospectus pour la collecte de fonds ou la recherche de consensus en vue de renforcer ou d'établir un SIEN.

RAPPORT DE DIAGNOSTIC ET PLAN D'ACTION DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

Ministère de l'énergie et de l'hydraulique

La République du Congo est un pays d'Afrique centrale qui s'étend sur 342 000 km² peuplé de 5,6 millions d'habitants. Le Congo est membre de l'Union africaine (ancienne Organisation de l'unité africaine) depuis 1963 et de la CEMAC.

Le Congo dispose de ressources énergétiques importantes sous forme de pétrole (88% de la production d'énergie primaire), de gaz naturel (principalement associées aux réserves de pétrole), de bois de chauffe (10%) et d'hydroélectricité (<1%). **Les ressources énergétiques sont encore mal évaluées et loin d'être totalement exploitées.**

Les statistiques les plus récentes du bilan énergétique du Congo datent de 2020. Cette année-là, la production totale d'énergie primaire était de 2,80 Mtep tandis que la consommation d'énergie finale était de 2,127 Mtep, d'après les données contenues dans l'AIES extraites du site de l'AFREC.

Le Congo est actuellement le 6ème producteur de pétrole brut de l'Afrique subsaharienne avec une production de 13 669 ktep en 2020. C'est également un important exportateur en Afrique où il a exporté jusqu'à 12 855 ktep de pétrole brut en 2020 (94,05 % de la production). Cependant, **la capacité de raffinage du pays est actuellement insuffisante pour répondre à la demande intérieure, obligeant le pays à importer près de 20% des produits pétroliers utilisés au Congo**, selon les statistiques de l'AFREC.

Sur le plan de l'électricité, **la majeure partie de l'électricité est générée à partir d'énergie thermique fossile (64,91 %)**, le reste par les centrales hydroélectriques du pays, principalement à usage commercial et domestique.

La consommation finale d'énergie est largement dominée par la biomasse (bois de chauffe et charbon de bois) qui est le combustible par excellence des ménages (plus de 80% de la consommation totale d'énergie). En effet, la quasi-totalité de l'énergie consommée dans les zones rurales est issue de la biomasse, souvent alimentées par des circuits informels. La seconde forme de consommation d'énergie sont les produits pétroliers, en majeure partie utilisés pour le transport. Le secteur industriel a une faible part dans la consommation finale d'énergie, seulement 7%.

Le **rapport de diagnostic et de plan d'action du Système d'Information Energétique National (SIEN)** a été élaboré avec le soutien de l'AFREC et en étroite collaboration avec les points focaux nationaux (PFN) de l'AFREC et la cellule SIE du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (MEH) du Congo.

Ce rapport résume (1) le diagnostic des statistiques énergétiques au Congo, (2) les recommandations spécifiques pour améliorer les statistiques énergétiques et renforcer ou établir un SIEN, (3) les actions prioritaires à court - et long - terme, et (3) un plan d'action de haut niveau avec les ressources et les délais nécessaires à la mise en œuvre des actions recommandées.

1. Résultats du diagnostic

A ce jour, le Congo ne dispose pas d'un SIE national formalisé et s'appuie sur les questionnaires AIE et AFREC pour produire des statistiques énergétiques annuelles. Les statistiques énergétiques sont gérées par la cellule SIE, créée en 2012 via l'initiative SIE-Congo, qui est placée sous l'autorité hiérarchique de la Direction Générale de l'Energie (DGE) du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (MEH). Le tableau ci-dessous décrit les principales caractéristiques du programme de statistiques énergétiques du Congo telles qu'identifiées lors de la phase de diagnostic.

Item	Résultats du diagnostic
Environnement institutionnel et légal	• La cellule SIE est officiellement mandatée par le MEH pour la réalisation du bilan énergétique annuel, collecte et analyse les données, remplit les questionnaires et réalise des rapports internes ad hoc sur les statistiques énergétiques. • Manque de collaboration et d'accord formel régissant les relations avec les ministères et institutions sous tutelles partenaires car il n'y a plus de points focaux attitrés dans les institutions partenaires.
Ressources humaines et matérielles	• Depuis sa création en 2012, la cellule a perdu en compétences et en efficacité, le manque de moyen financier ainsi que le temps dédié au SIE limitent les améliorations structurelles. • Des formations spécifiques sur les sous-secteurs des hydrocarbures, de la biomasse et sur les statistiques sur l'efficacité énergétique, ainsi que sur les calculs statistiques et les méthodologies d'estimation des indicateurs sont nécessaires pour renforcer les compétences de la cellule SIE.
Collecte de données	• Les données sont collectées via la Ministère des Hydrocarbures, SCLOG, E²C.SA et l'INS. • Faible disponibilité/qualité des données sur les hydrocarbures à cause de la méfiance de la part du ministère des hydrocarbures • Absence de certaines données, notamment sur la biomasse ou l'efficacité énergétique, ainsi que la nécessité de ressaisie • Il n'y a pas de processus formel pour la collecte de données. • Manque de financement pour la réalisation d'enquêtes ménages représentatives et pour la collecte de donnée auprès des points focaux.
Traitement des données	• Il n'y a pas d'outil existant propre au MEH utilisé pour compiler les statistiques de l'énergie, elles sont générées directement via les questionnaires AIE et AFREC. • Absence d'un processus structuré de traitement des données et manque de compétences en traitement de données • Besoin de renforcement de capacité sur le questionnaire AFREC, certaines thématiques spécifiques au secteur de l'énergie et en modélisation.
Assurance qualité et validation	• Les contrôles internes ne sont pas réalisés selon une méthodologie précise, uniquement de manière ponctuelle. L'équipe s'appuie sur des vérifications dans le questionnaire de l'AFREC pour identifier les erreurs potentielles. • En l'absence d'atelier de validation ou de dédommagement financier, pas de contrôle qualité effectué par les fournisseurs de données • Des contrôles supplémentaires sont nécessaires pour surveiller la conformité aux normes internationales et vérifier/suivre la validité des valeurs estimées
Diffusion et analyse	• Manque de compétences en analyse de données et interprétation tendancielles limitent la capacité de l'équipe à améliorer leurs analyses par l'interprétation des tendances ou données, ou à utiliser efficacement les outils de planification disponibles • Pas de dissémination au public

Résumé des principaux résultats de l'évaluation diagnostique

La principale force du Congo réside dans l'existence d'une cellule SIE au sein du MEH avec deux agents formés au bilan énergétique et au remplissage des questionnaires AFREC et AIE, et 4 collaborateurs en soutien. Un SIE-Congo avait été mis en place en 2012, mais par manque de financement et de soutien technique, une fois le projet terminé, les ateliers de validation n'ont pas pu être maintenus, les rapports SIE sont désormais réalisés de manière ad hoc sur requête de la hiérarchie et la cellule SIE a fait face à une rotation importante de ces effectifs.

Une faiblesse majeure est aujourd'hui liée à l'insuffisance des ressources humaines et de l'expertise au sein de la cellule SIE pour mener à bien l'ensemble des travaux sur les statistiques de l'énergie. Des formations supplémentaires sont nécessaires sur des sous-secteurs spécifiques de l'énergie, ainsi que sur les indicateurs d'efficacité énergétique pour les responsables, ainsi que des formations sur les bases des statistiques énergétiques pour les nouveaux collaborateurs de la cellule.

Le diagnostic a par ailleurs mis en évidence des difficultés structurelles liées à la collecte de données avec (i) l'absence de points focaux dans les institutions partenaires, (ii) une incompréhension et méfiance du Ministère des Hydrocarbures (iii) des données obsolètes sur la biomasse et aucune donnée disponible sur l'efficacité énergétique. **Une autre faiblesse réside dans l'analyse et la dissémination des statistiques énergétiques**, quasi inexistantes aujourd'hui.

Un besoin de formation sur l'économie de l'énergie et les méthodologies de planification afin d'améliorer la qualité des résultats analytiques de l'équipe a aussi été identifié. **On note une réelle volonté et un engagement fort des membres de la cellule à renforcer leurs compétences.**

Ces faiblesses sont accrues par le manque de financement alloué à la cellule SIE pour la mise en place d'un SIE structuré et la pérennisation des activités et procédés qui ont été développés lors de sa création.

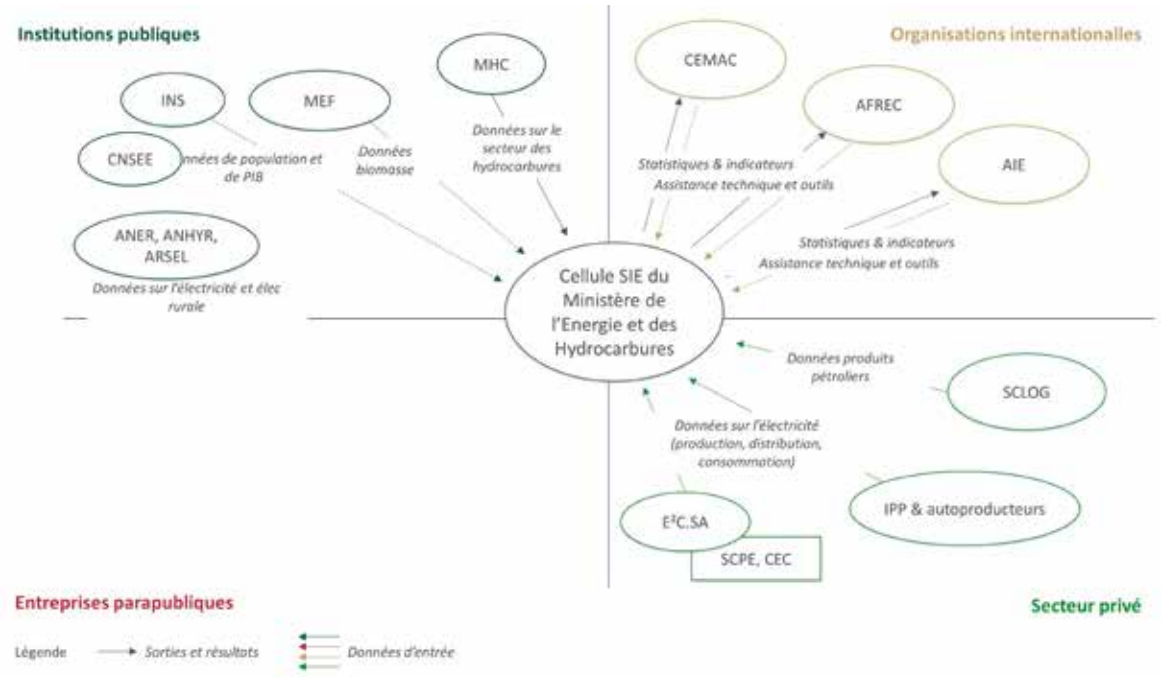

Environnement institutionnel

2. Recommandations

Quatre recommandations clés pour le renforcement des statistiques énergétiques du Congo ressortent du diagnostic et de l'évaluation des lacunes :

1. Améliorer la qualité et la couverture des données

- **Améliorer les données critiques du sous-secteur du pétrole** via la sensibilisation et la collaboration avec les deux institutions partenaires, formations et enquêtes sur la consommation.
- **Développer un processus de collecte de données sur la biomasse** grâce à la formation, à l'identification de sources de données secondaires potentielles et à des enquêtes sur l'offre et l'utilisation.
- **Renforcer la collecte de données sur l'électricité à partir des sources existantes** pour la collecte de données par secteur.
- **Collecter des données d'entrées pour l'analyse de l'efficacité énergétique** avec un renforcement de capacité et avec un soutien de l'AFREC.

2. Améliorer la qualité et l'analyse des statistiques énergétiques produites

- **Allouer plus de ressources humaines à la production de statistiques énergétiques** pour mener à bien tous les travaux sur les statistiques de l'énergie
- **Renforcer les capacités des nouveaux collaborateurs de la cellule SIE aux bases des statistiques énergétiques**
- **Renforcer les capacités de gestion et de traitement des données** pour gérer des ensembles de données de plus en plus vastes et complexes et éventuellement contribuer à la conception et à la gestion de l'infrastructure statistique à l'avenir.
- Si besoin, **renforcer le matériel informatique**

3. Structurer et faciliter la diffusion des données

- Renforcer les capacités sur l'économie de l'énergie et l'analyse des données pour poser les bases de la production analytique de l'équipe statistique
- Publier annuellement les données au public comprenant, dans un premier temps, un rapport annuel et un ensemble de données

4. Pérenniser et formaliser les processus liés aux statistiques énergétiques

- **Formaliser les interactions et le partage de données entre les acteurs clés** avec accords formels entre les institutions partenaires
- **Améliorer et étendre les contrôles de qualité** pour inclure toutes les parties prenantes concernées dans les processus de validation et utiliser des contrôles avancés pour vérifier les estimations et assurer l'alignement avec les normes internationales
- **Examiner et évaluer** régulièrement le processus statistique, les résultats et les besoins en formation

3. Actions prioritaires

Le plan d'action quinquennal pour réaliser les recommandations et améliorer le système de statistiques énergétiques aligné dans la mesure du possible sur les recommandations internationales et les meilleures pratiques. Le plan comprend 35 actions prioritaires réparties sur quatre phases de mise en œuvre sur la période 2022-2026.

Alors que de nombreuses actions peuvent être réalisées par l'équipe existante avec peu de ressources supplémentaires, la mise en œuvre du plan d'action complet devrait nécessiter environ 247 000€ d'investissement. Ces coûts sont principalement des coûts de service pour apporter des améliorations à l'infrastructure et aux outils statistiques.

Le plan identifie également environ 2 500 € en frais annuels, principalement pour couvrir le coût des ateliers annuels de validation des données et de diffusion/sensibilisation, ainsi que les coûts d'impression pour la diffusion. A ces coûts, il faut ajouter l'augmentation des ressources humaines avec deux agents à temps plein au sein du MEH, et quatre à temps plein à terme.

Compte tenu de cette évaluation, l**es actions à « résultat rapide » qui devraient être mises en œuvre en priorité** à partir de S2 2022 sont les suivantes :

- **Améliorer les données critiques du sous-secteur du pétrole (Actions 1A.2 et 1A.3),** en particulier en travaillant avec le Ministère des hydrocarbures pour identifier les exigences acceptables en matière de confidentialité et de partage des données afin d'obtenir des informations régulières et fiables. La mise en œuvre de ces actions requiert approximativement 5 semaines ETP sans ressources financières supplémentaires, ou limitées.
- **Développer un processus de collecte de données sur la biomasse (Action 1.B.2)** en particulier en identifiant et contactant des sources de données secondaires potentielles pour la biomasse afin de discuter de la disponibilité des données et des contributions potentielles aux statistiques énergétiques. Cette action requiert approximativement 3 semaines ETP sans ressources financières supplémentaires, ou limitées.
- **Lancer des activités pour la dissémination des statistiques les indicateurs et les métadonnées** à inclure dans un rapport annuel sur les statistiques énergétiques en partant du canevas du rapport annuel SIE (Action 3.B.1). Cette action requiert approximativement 2 semaines ETP sans ressources financières supplémentaires, ou limitées.

La mise en œuvre de ces actions ouvrira la voie **aux actions prioritaires sur le long terme** qui nécessitent des ressources et une planification plus importante à mettre en œuvre dans les 24 mois :

- **Renforcer la collecte de données sur la biomasse et le pétrole** avec des enquêtes par sondage via une étude complète sur les consommations d'énergie finale **(Action 1. A5 et 1. B4)**. Ces actions requièrent approximativement 50 semaines ETP et un besoin de financement conséquent de l'ordre de 215 000€.
- **La diffusion des données aux utilisateurs appropriés** devrait également être une priorité une fois que l'équipe est suffisamment habilitée et équipée. Cela implique de développer un ensemble de données publiques et publier un rapport annuel à minima **(Action 3B.1, 3B.2 et 3B.3)**. Cela nécessiterait au moins 4 semaines ETP pour structurer et 4 semaines par cycle de publication avec peu de ressources financières pour la publication sur le Web et environ 500€ pour l'impression du rapport.

4. Plan d'action quinquennal pour le renforcement des statistiques énergétiques

PHASE 1:
Finalisation du plan & et premières adaptations (S2 2022)

- Finalisation et diffusion du plan d'action
- Renforcement des compétences de la cellule SIE
- Mise en place d'actions initiales à «résultat rapide»pour améliorer la collecte de données
- Sensibilisation aux projets à long terme

PHASE 2:
Consolidation des gains rapides et préparation des projets à long terme (2023)

- Consolidation de la collaboration avec les nouveaux acteurs sur les données biomasse, pétrole et EE
- Lancement d'activités de diffusion, planification
- Recherche de financement pour les projets à long terme

PHASE 3:
Implémentation de projets à long terme (2024 - 2025)

- Intégration de données améliorées provenant d'enquêtes et de collecte de données,
- Formation approfondie et adoption complète de processus mis à jour,
- Mise en place la diffusion des données et amélioration des contrôles qualité

PHASE 4:
Suivi et mise à jour (2026 et +)

- Formation continue et des nouveaux collaborateurs
- Expansion des activités de diffusion
- Mise en œuvre d'améliorations opportunistes

Aperçu du plan d'action avec les phases et les activités principales

SIEN et renforcement des capacités pour 11 États membres - Rapport de diagnostic et plan d'action pour la République du Congo

Financement et conseil technique :

Commission Africaine de l'Energie (AFREC)
02 Rue Chenoua, BP791, Hydra, 16035, Algers, Algérie
Tel: +213 23 45 9198
Fax: 213 23 45 9200
Email: Afrec@africa-union.org
Site Internet : www.au-afrec.org
Suivez-nous
African Energy Commission-AFREC
@AU_AFREC
African Energy Commission
@AU_AFREC (African Energy Commission)

Consultant :

IED - Innovation Energie Développement
2 chemin de la Chauderaie
69340 Francheville, France
Tel: +33 (0)4 72 59 13 20
Fax: +33 (0)4 72 59 13 39
E-mail: ied@ied-sa.fr
Site web: www.ied-sa.fr

Copyright © AFREC 2022. Tous droits réservés.

L'AFREC est une agence de l'Union Africaine spécialisée dans l'énergie qui a pour mandat de développer le secteur énergétique africain en coordonnant, harmonisant, protégeant, conservant, développant et promouvant l'exploitation rationnelle, la commercialisation et l'intégration des ressources énergétiques en Afrique. En collaboration avec les États membres de l'Union africaine et un vaste réseau d'experts et de partenaires dans les 55 pays africains, nous veillons à ce que toutes les initiatives en matière d'énergie répondent au développement futur du secteur énergétique africain, dans le but de construire «l'Afrique que nous voulons».

Les commentaires sur le rapport sont les bienvenus et peuvent être envoyés à l'adresse suivante :

COMMISSION AFRICAINE DE L'ÉNERGIE (AFREC)
02 Rue Chenoua, BP791, Hydra, 16035, Algers, Algérie
Tél : +213 23 45 9198
Fax : +213 23 45 9200
Email: Afrec@africa-union.org
www.au-afrec.org

AFRICAN UNION

AFREC ENERGY

African Energy Commission
Commission Africaine de l'Energie

Barrage hydroélectrique d'IMBOULOU 120 MW
de puissance installée

Centrale thermique à gaz de 484 MW

AFRICAN ENERGY COMMISSION (AFREC)
02 Rue de Chenoua, BP791, Hydra,16035, Algiers, Algeria
Tel : +213 23459198
Fax +213 23 45 92 00